

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 372/SEJ portant nomination des membres d'une Commission chargée de donner un avis sur les tarifs d'impression et d'affichage des documents électoraux.

n° 372/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
7 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une Commission chargée de donner un avis sur le tarif d'impression et d'affichage des documents électoraux est constituée. Elle est composée de: M. Pascal, représentant M. le Haut-Commissaire, Président ; M. Martini, représentant M. le Trésorier payeur M. Moignard, chef du Service des Affaires économiques ; M. Deloof, chef du Service de l'Imprimerie administrative. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.